Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20261029-2026_10_29_D5-DE

2026.10.29 d5

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre à 20h00, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**23.10.2026**
Date d'affichage	**23.10.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Pascal SALMON, Manuella DROUYÉ, Jean-Paul BRISSIER, Dominique FAUCHEUX, Hervé LE RIGUER, Céline MAUDET, Vincent MONIER, Jérémy RUER, Gwénaëlle LE CALVEZ, Béatrice RUFFAUT, Mélanie SIMON, Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL.

Pouvoirs : Albert CHEVILLARD a donné pouvoir à Jean-Fabrice CLOAREC
Elodie PAUTONNIER a donné pouvoir à Mélanie SIMON

Secrétaire : Aurélie GRANGER

2026 10 29 D5 – ANTENNES TV - BILAN ANNUEL 2025-2026 ET FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE 2027

Jean-Fabrice CLOAREC, Adjoint au Maire, expose :

Trois antennes collectives (réseau de télédistribution) desservent des lotissements sur la commune :
- Antenne 1 : Lotissement le Chant du Ruisseau
- Antenne 2 : Lotissements de l'Orgerie et de la Lande Rousse, rue des Courtils
- Antenne 3 : Lotissements du Clos du Chêne, des Hautes Clairières, du Clos du Clairay, du Clos de la Bouexière

Une redevance a été instituée afin de couvrir les frais de maintenance et de consommation d'électricité de ces antennes. Cette redevance s'élève à 27 € par habitation et par an et concerne 227 logements.

Bilan antenne collective 2025/2026

Dépenses TTC			Recettes	
	Coût annuel	Par logement		
Maintenance (1,27 € HT par mois et par logement * 228 * TVA 20%)	4 169,68 €	18,37 €	Redevance (227 logements * 25 €)	5 675,00 €
Electricité	570,66 €	2,51 €		
mo	875,00 €	3,85 €		
TOTAL	**5 615,34 €**	**24,74 €**	**TOTAL**	**5 675,00 €**
			RESULTAT	**59,66 €**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20261029-2026_10_29_D5-DE

2026.10.29 d5

Il est proposé au Conseil Municipal :

✓ **DE VALIDER** le bilan annuel présenté ;

✓ **DE SE PRONONCER** sur le montant de la redevance annuelle 2027 à 27 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan annuel 2025-2026 des antennes TV collectives et décide de fixer la redevance annuelle 2027 à 27 €.

Résultat du vote :
Pour : 18
Abstention : 1 (Aurélie GRANGER)

Pour extrait certifié conforme.
Le 30/10/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

